

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2016

MAINTIEN DES COMMUNES ASSOCIÉES EN CAS DE COMMUNE NOUVELLE - (N° 3777)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
Mme Pires Beaune

ARTICLE 1ER OCTIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« dans les »

les mots :

« sur le territoire des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.